



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 8
No.: 8

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 JANVIER 1983

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES RECOIT LA DÉCLARATION DU TRAITÉ DE VARSOVIE

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a reçu l'Ambassadeur de la Tchécoslovaquie, Son Excellence Vincent Buzek, le 21 janvier 1983. Agissant au nom de tous les pays du Pacte de Varsovie, l'ambassadeur de la Tchécoslovaquie a officiellement présenté le texte de la Déclaration de Prague dans laquelle les États membres du Traité de Varsovie proposent aux pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord de conclure un "accord réciproque de non-recours à la force militaire et de sauvegarde des relations pacifiques".

M. MacEachen a assuré l'ambassadeur que la proposition sera sérieusement étudiée. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, le Canada s'est déjà engagé à ne pas recourir le premier à la force, comme le demande la Charte de l'Organisation. De plus, comme le mentionnait le Premier ministre Trudeau dans son allocution à la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement en juin dernier, "la Charte nous interdit déjà de recourir les premiers à l'usage de la force - à tout usage de la force". Lorsqu'ils ont signé l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Canada, les États-Unis et tous les États européens - à l'exception de l'Albanie - ont posé le même engagement en ce qui concerne l'Europe.

M. MacEachen a mentionné qu'il peut être utile de rappeler à l'occasion les obligations déjà assumées, à la condition que de telles déclarations ne visent pas à remplacer des accords équilibrés et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement, y compris les efforts actuellement déployés pour parvenir à une entente sur la réduction des forces classiques en Europe. Par conséquent, le Canada étudiera sérieusement cette proposition et en discutera avec ses alliés de l'OTAN. La mention d'un engagement réciproque de ne pas utiliser les premiers les armes conventionnelles semble être un pas dans la bonne direction. Il

s'agit d'une proposition importante étant donné la préoccupation de l'OTAN devant la supériorité de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est en matière d'armes conventionnelles. La proposition comprend également des éléments liés au contrôle des armements et aux mesures de confiance, éléments qui seront soigneusement étudiés. M. MacEachen a donné l'assurance que tout aspect de ces propositions susceptible de mener à des accords concrets et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement recevra le plein appui du Canada.

N°:
No.: